CANADA
Province de Québec
Ville de Thetford Mines

Le 2 décembre 2019

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Thetford Mines tenue à la salle du Conseil le 2 décembre 2019 à 19 heures.

Sont présents les conseillères et les conseillers :

Josée Perreault	Michel Verreault
Adam Patry	Yvan Corriveau
Jean-François Delisle	Hélène Martin
Yves Bergeron	

Sous la présidence du maire Marc-Alexandre Brousseau, formant quorum.

Sont également présents le directeur général, Olivier Grondin et la greffière, Edith Girard.

Est absente :

La conseillère Lise Delisle

1 - **PROCLAMATION / OUVERTURE DE LA RÉUNION**

2 - **ORDRE DU JOUR**

2.1- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR le conseiller Adam Patry

2019-485TM

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les points suivants :

- 19.2 Projets municipaux - Fonds de développement des territoires;
- 20.3 Adoption du Règlement n° 744;

QUE l'ordre du jour soit adopté en retirant le point suivant :

- 8.2 Acquisition d'une camionnette neuve à cabine double.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 - **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE**

3.1- Adoption du procès-verbal de la séance

ATTENDU le dépôt par la greffière du projet de procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2019;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie des

ordinaire du 18 novembre 2019

2019-486TM

documents dans les délais prévus par la loi;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
APPUYÉ PAR le conseiller Yvan Corriveau

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance tenue le 18 novembre 2019 soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 - **RAPPORTS DES COMMISSIONS PERMANENTES**

4.1- Adoption des procès-verbaux de la commission permanente des 18 et 25 novembre 2019

2019-487TM

ATTENDU le dépôt par la greffière des projets de procès-verbaux de la commission permanente du conseil des 18 et 25 novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux des 18 et 25 novembre 2019 de la commission permanente du conseil de la Ville de Thetford Mines soient adoptés et dans lesquels les résolutions adoptées sont valables comme si au long récitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 - **CONSEIL MUNICIPAL**

5.1- Hommage au mérite

Le maire et le président de la Commission des loisirs et de la culture remettent une médaille honorifique aux récipiendaires suivants : Simon Deblois, Olivier Boulianne, Frédéric Boulianne, Carl Hareth, Edgar Hareth, Élizabeth Dodier, Joseph Lagueux, Justin Graham, James Graham et Philippe Faucher.

5.2- Adoption du calendrier des commissions pour l'année 2020

2019-488TM

ATTENDU QUE la participation des élus municipaux à certaines réunions sera prise en compte pour la détermination de la partie variable de la rémunération de ces derniers;

ATTENDU les dispositions du Règlement n° 702 pour fixer la rémunération des élus municipaux;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date des 25 novembre et 2 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle

ET RÉSOLU :

QUE la date de chacune des réunions des commissions des services municipaux soit fixée selon le calendrier suivant :

- Commission des ressources financières et de l'administration municipale : 6 février, 5 mars, 2 avril, 7 mai, 4 juin, 2 juillet, 3 septembre, 1er octobre , 5 novembre et le 3 décembre;

- Commission des travaux publics, du génie et de l'environnement : 13 février, 12 mars, 1er avril, 14 mai, 11 juin, 9 juillet, 13 août, 10 septembre, 8 octobre, 12 novembre et le 10 décembre;

- Commission des ressources humaines : 22 janvier, 19 février, 18 mars, 15 avril, 20 mai, 17 juin, 15 juillet, 19 août, 16 septembre, 21 octobre, 18 novembre et le 16 décembre;

- Commission du Service d'urbanisme, de l'habitat et de la préservation de l'environnement : 20 janvier, 17 février, 16 mars, 14 avril, 19 mai, 15 juin, 13 juillet, 17 août, 14 septembre, 19 octobre et le 16 novembre;

- Commission de la sûreté municipale et de la sécurité incendie : 29 janvier, 26 février, 25 mars, 22 avril, 27 mai, 23 juin, 26 août, 23 septembre, 28 octobre et le 25 novembre;

- Commission des loisirs et de la culture : 30 janvier, 27 février, 26 mars, 23 avril, 28 mai, 30 juin, 27 août, 24 septembre, 22 octobre et le 26 novembre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 - **RAPPORTS DE LA GREFFIÈRE**

7 - **GESTION DU TERRITOIRE**

7.1- Approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale

2019-489TM

ATTENDU QUE le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme a été déposé et que les plans d'implantation et d'intégration architecturale suivants ont obtenu une recommandation favorable de ce comité :

- **Plan-projet de construction au 159, rue Caouette Ouest** (Recommandation n° 2019-149);
- **Plan-projet d'enseigne au 124, rue Notre-Dame Ouest** (Recommandation n° 2019-153);
- **Plan-projet d'enseigne au 67, rue Notre-Dame Ouest** (Recommandation n° 2019-154);
- **Plan-projet d'abattage d'arbres au 467, rue Dubé** (Recommandation n° 2019-156);
- **Plan-projet d'enseigne au 58, rue Pie-XI** (Recommandation n° 2019-158);

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 18 novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle
APPUYÉ PAR le conseiller Yvan Corriveau

ET RÉSOLU :

QUE les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) soient acceptés conformément aux recommandations présentées dans le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme et de développement du territoire daté du 12 novembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2- Plan-projet de rénovation au 80, rue Bennett Ouest

2019-490TM

ATTENDU QUE le plan-projet de rénovation pour la propriété située au 80, rue Bennett Ouest a été déposé au service d'urbanisme (demande n° 2019-155);

ATTENDU QUE la demande respecte en partie les objectifs et critères du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);*

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme et l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 18 novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Adam Patry
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE le plan-projet n° 2019-155 soit accepté, à la condition que le garde-corps de la galerie avant soit de couleur rouge et que celui de la façade latérale soit de couleur blanche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3- Plan-projet de rénovation au 4233, rue du Lac-Noir

2019-491TM

ATTENDU QUE le plan-projet de rénovation pour la propriété située au 4233, rue du Lac-Noir a été déposé au service d'urbanisme (demande n° 2019-157);

ATTENDU QUE la demande respecte en partie les objectifs et critères du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);*

ATTENDU la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme et l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 18 novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE le plan-projet n° 2019-157 soit accepté, à la condition que les nouvelles fenêtres soient du même style, de la même couleur et encadrées par les mêmes moulures que celles qui sont existantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 - **SOUMISSIONS / PROPOSITIONS**

8.1- Fourniture et livraison de différents types de papier

2019-492TM

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour la fourniture et la livraison de différents types de papier pour l'année 2020;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

Soumissionnaires	**Montants**
Mégaburo	12 297,55 $
Gesconel	13 183,18 $

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 25 novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville confie à Mégaburo, pour toute l'année 2020, la fourniture et la livraison de différents types de papier selon les prix unitaires déposés, pour une dépense estimée à 12 297,55 $, taxes en sus, payable à même les fonds généraux de la Ville pour l'année 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2- Octroi du contrat de services professionnels de rédaction d'un mémoire

2019-493TM

ATTENDU QUE le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) le mandat d'établir le portrait de la situation sur la présence d'amiante au Québec;

ATTENDU QUE les audiences débuteront en décembre prochain;

ATTENDU QUE cette démarche et les décisions gouvernementales qui en découleront s'avèrent très importantes pour notre Ville;

ATTENDU QU'il est judicieux pour la Ville de retenir les services d'une firme spécialisée dans la préparation et la rédaction d'un mémoire;

ATTENDU QUE la Ville a choisi de prendre une part active à ces audiences, notamment en présentant la liste des enjeux susceptibles d'affecter l'économie de la région, la gestion des fonds publics et la qualité de vie des citoyens;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 2 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite à l'offre de service du 26 novembre 2019, la Ville de Thetford Mines confie à Transfert Environnement et Société le mandat de services-conseils pour la préparation de l'argumentaire et la rédaction un mémoire relatif au dossier de l'amiante, selon les prix unitaires soumis et pour une dépense estimée à 42 020 $, taxes en sus;

QUE les sommes soient payables à même les excédents affectés au fonds de développement économique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3- Délégation de compétence - Travaux à l'ancienne station de pompage du Lac-à-la-Truite

2019-494TM

ATTENDU QU'il était nécessaire d'effectuer des travaux à l'ancienne station de pompage du Lac-à-la-Truite;

ATTENDU l'offre de services reçue le 4 novembre 2019 de l'entreprise Matériaux Plus, Métallurgie Magnico inc. à cet égard;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 25 novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR le conseiller Yvan Corriveau

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines entérine la décision du directeur général prise par délégation de compétence de confier à l'entreprise Matériaux Plus, Métallurgie Magnico inc., les travaux à effectuer à l'ancienne station de pompage située au Lac-à-la-Truite selon les termes de la proposition datée du 4 novembre 2019 et au montant de 18 790 $, taxes en sus, cette somme étant payable à même les fonds du règlement d'emprunt n° 417.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4- Délégation de compétence - Réparation de la

ATTENDU le besoin de procéder rapidement à la réparation de la niveleuse n° 509;

ATTENDU la soumission reçue le 13 novembre 2019 de l'entreprise Le Pro de la niveleuse à cet égard;

niveleuse n° 509

2019-495TM

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 2 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite à l'offre de services datée du 13 novembre 2019, la Ville de Thetford Mines entérine la décision du directeur général prise par délégation de compétence de confier à Le Pro de la niveleuse, la fourniture d'une transmission reconditionnée pour la réparation de la niveleuse n° 509, au montant de 15 500 $, taxes applicables en sus et incluant le crédit accordé de 10 000 $ pour la transmission défectueuse;

QUE cette dépense soit payable à même les fonds généraux de la Ville pour l'année 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5-
Octroi du mandat d'organisation des festivités du 31 décembre

2019-496TM

ATTENDU QUE les citoyens ont grandement apprécié la formule d'un spectacle extérieur;

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines désirait confier le mandat de la réalisation des Festivités du 31 décembre à un organisme partenaire;

ATTENDU l'offre de services reçue du Bureau de gestion des événements pour la tenue de la fête du 31 décembre 2019;

ATTENDU la recommandation de la commission du Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 25 novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite à l'offre de service reçue, la Ville de Thetford Mines confie au Bureau de gestion des événements le mandat d'organiser les festivités du 31 décembre 2019, au coût de 30 000 $, taxes en sus, payable à même les fonds généraux de la Ville pour l'année 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 - **AFFAIRES JURIDIQUES**

10 - **COUR MUNICIPALE**

11 - **DIRECTION GÉNÉRALE**

12 - **RESSOURCES HUMAINES**

12.1- Embauche au poste de lieutenant au Service de la sécurité incendie

2019-497TM

ATTENDU QU'un poste de lieutenant au Service de sécurité incendie a été laissé vacant à la suite de la promotion de son titulaire au poste de capitaine;

ATTENDU QUE monsieur Maxime Poulin Grenier a été affecté temporairement au poste de lieutenant au Service de sécurité incendie depuis le 1er octobre 2018;

ATTENDU l'évaluation de ce salarié effectuée par le chef de Division aux opérations du Service de la sécurité incendie;

ATTENDU QUE monsieur Poulin Grenier répond aux exigences de ce poste et que le Service de la sécurité incendie, de même que le Service des ressources humaines recommandent son embauche à ce titre;

ATTENDU QUE les règles applicables prévoient une période d'essai d'un an, lors de la nomination à un tel poste;

ATTENDU QUE les parties reconnaissent que l'affectation temporaire de monsieur Poulin Grenier a été plus longue que la période d'essai prévue à la convention collective et qu'il est souhaitable de considérer cette exigence comme étant remplie;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 18 novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Adam Patry
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QUE monsieur Maxime Poulin Grenier soit engagé en permanence au poste de lieutenant au Service de la sécurité incendie, et ce, à compter du 2 décembre 2019;

QUE le salaire et les conditions de travail de M. Poulin Grenier soient ceux décrits à la convention collective intervenue entre le syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Thetford Mines et la Ville de Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2-
Embauche au poste de technicien à la paie au Service des ressources humaines

2019-498TM

ATTENDU QU'il est nécessaire de doter le poste de technicienne à la paie au Service des ressources humaines;

ATTENDU le résultat de la procédure d'affichage et la recommandation du Service des ressources humaines;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 25 novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE madame Katleen Pineau soit engagée à titre de technicienne à la paie au Service des ressources humaines (classe 7), à compter du 9 décembre 2019;

QUE les conditions de travail et le salaire de madame Pineau soient ceux décrits à la convention collective intervenue entre la Ville de Thetford Mines et le Syndicat des employés de bureau de la Ville de Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.3-
Embauche au poste de conseillère junior en ressources humaines

2019-499TM

ATTENDU QU'il est nécessaire de doter le poste de conseillère RH junior au Service des ressources humaines;

ATTENDU le résultat de la procédure d'affichage et la recommandation du Service des ressources humaines;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 28 octobre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yvan Corriveau
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle

ET RÉSOLU :

QUE madame Camille Grenier soit engagée à titre de conseillère junior en ressources humaines au Service des ressources humaines, à compter du 9 décembre 2019;

QUE les conditions de travail et le salaire de madame Grenier soient ceux décrits au *Recueil des conditions de travail des cadres de la Ville de Thetford Mines*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 - **RESSOURCES FINANCIÈRES**

13.1- Cautionnement d'un emprunt au Comité de développement de Robertsonville (CDRI) - Motel industriel

2019-500TM

ATTENDU QUE le Comité de développement de Robertsonville inc. (CDRI) désire obtenir un prêt de 700 000 $ de la Caisse Desjardins de la région de Thetford, dont la période d'amortissement est de deux cent quarante (240) mois;

ATTENDU QUE cette institution financière exige que la Ville de Thetford Mines se rende caution de cette obligation;

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Thetford Mines a adopté un règlement portant le numéro 707 ayant pour objet de fixer les dépenses engagées en vertu de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* pour l'année 2019 et qu'il est entré en vigueur;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources financières;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 18 novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin
APPUYÉ PAR le conseiller Adam Patry

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation l'autorisation de se rendre caution du prêt de 700 000 $ contracté par le Comité de développement de Robertsonville inc. pendant toute la période d'amortissement de deux cent quarante (240) mois, le tout selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de convention de cautionnement joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE, le cas échéant, la Ville de Thetford Mines se porte caution de cette obligation;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la parfaite exécution des présentes.

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF,

Le

DEVANT Me ÉTIENNE DEBLOIS, notaire à

Thetford Mines, Province de Québec.

COMPARAIT:

LA VILLE DE THETFORD MINES, corporation municipale incorporée par une loi spéciale de la Législature de la Province de Québec, ayant son siège social au 144, Notre-Dame est en la Ville de Thetford Mines, Province de Québec, G6G 1J3, agissant et représentée aux présentes par Monsieur Marc-Alexandre Brousseau, Maire et Me Edith Girard, greffière, dûment autorisés aux fins des présentes en vertu du règlement numéro _____adoptée le _____ et d'une résolution du Conseil Municipal en date du _____ et en vertu d'une autorisation de la Ministre des Affaires municipales régions et occupation du territoire tel qu'il appert d'une lettre émise par le Ministère des Affaires Municipales régions et occupation en date du _____ copies dudit règlement, de ladite résolution et de ladite lettre demeurent annexés à l'original des présentes après avoir été reconnus véritables et contresignés "POUR IDENTIFICATION" par lesdits représentants en présence du notaire soussigné.

LAQUELLE déclare se porter caution conjointe et solidaire des obligations du COMITÉ DE DEVELOPPEMENT DE ROBERTSONVILLE INC. envers CAISSE DESJARDINS DE LA RÉGION DE THETFORD, aux termes du contrat de prêt à terme suivant, dont elle déclare avoir pris connaissance:

Un contrat de prêt à terme au montant de sept cent mille dollars (700 000,00$) signé en date du _____et portant intérêt au taux de _____..

Ce cautionnement est cependant limité à la somme de sept cent mille dollars (700 000,00$) avec en plus les intérêts sur cette somme, au même taux que celui exigible du débiteur principal, à compter de la demande de paiement qui sera faite par Caisse Desjardins de la Région de Thetford.

Le présent cautionnement n'est pas rattaché à l'exercice de fonctions particulières et est consenti à titre purement personnel.

DONT ACTE à Thetford Mines, sous le numéro

( ) des minutes du notaire soussigné.

LECTURE FAITE, le comparant signe en présence du notaire soussigné.

VILLE DE THETFORD MINES

Par : _____
Marc-Alexandre Brousseau, Maire

Par : _____
Me Edith Girard, secrétaire

_____
Me Étienne Deblois, notaire

Desjardins
Entreprises

Thetford Mines le 19 novembre 2019

Comité de développement
de Robertsonville inc
242 rue des Sapins
Adstock (Qc) G0N 1S0

A/S M.Yves Gilbert

Objet : Conditions de financement

La présente est pour confirmer les conditions de prêt pour un financement 700 000$ pour l'agrandissement du motel industriel situé au 524 rue des Entreprises Thetford Mines.

- Financement à 100%
- Amortissement 20 ans
- Taux hypothécaire résidentiel (en date des présente 3.69% -terme 1 an)
- Frais d'ouverture 0.5% du montant
- Conditions usuelles pour construction immeuble (Déboursé par notaire, retenu 10% etc)
- Obtention certificat d'implantation et de localisation
- Déboursé sur présentation de factures
- Obtention d'un bail triple net assurant 100% de la dette annuelle du prêt
- Garantie hypothécaire de 1er rang sur immeuble
- Cautionnement de la Ville de Thetford Mines à 100%
- Obtention de l'autorisation du Mamot
- Obtention de la résolution du conseil municipal que la ville de Thetford Mines se porte caution

Ce document est produit à des fins de discussion et expose seulement les principales modalités et conditions du financement projeté. Elle ne constitue pas un engagement, une offre ou une confirmation de financement et doit être interprétée en ce sens.

Espérant le tout à votre satisfaction, veuillez agréer Monsieur, mes salutations distinguées.

Maryse Longchamps
Directrice de comptes

Desjardins Entreprises - Beauce-Sud et Appalaches

☐ **Centre de services Beauce-Sud**
10 555, boul. Lacroix, C.P. 124
Saint-Georges (Québec) G5Y 5C4
Téléphone : 418 227-7000
Sans frais : 1-866-599-7001
Télécopieur : 418 227-7097
Desjardins.com

☐ **Centre de services Appalaches**
300, boul. Frontenac Est, Bureau 301
Thetford Mines (Québec) G6G 7M8
Téléphone : 418 335-1040
Sans frais : 1-877-336-1040
Télécopieur : 418 335-9666

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.2- Tarification - Transport adapté de la région de Thetford inc.

2019-501TM

ATTENDU QUE l'ensemble des municipalités de la MRC des Appalaches participent au financement des coûts d'opérations de l'organisme Transport adapté de la région de Thetford inc.;

ATTENDU QU'il revient à la ville mandataire de déterminer le mode de tarification des services offerts par l'organisme;

ATTENDU QUE jusqu'à maintenant, les coûts facturés à une municipalité étaient calculés à partir du nombre d'usagers de Transport adapté qui y résident;

ATTENDU QUE le mode de facturation actuel entraîne un déséquilibre entre le coût des services offerts à certaines municipalités et la quote-part qui leur est facturée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines, à titre de mandataire, donne instructions à Transport adapté de la région de Thetford inc. de calculer, à compter de l'année 2020, la quote-part de chaque municipalité en proportion de sa population par rapport à la population totale de la MRC des Appalaches;

QU'il soit établi que les données servant au calcul sont celles du décret qui fixe la population de chaque localité pour l'année qui précède celle de la facturation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.3- Concessions alimentaires des arénas pour les saisons 2019-2020 à 2021-2022

2019-502TM

ATTENDU QU'en août 2019, la Ville a choisi de confier l'exploitation des restaurants de ses deux arénas à monsieur Martin Tranchemontagne;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les conditions d'exploitation des restaurants qui sont indiquées dans la résolution;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 2 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE la résolution n° 2019-327TM adoptée par le conseil municipal le 19 août 2019 soit amendée :

a. en remplaçant l'expression « 500 $ par mois » par l'expression « 675 $ plus taxes, pour chaque mois d'opération »;
b. en remplaçant l'expression « 900 $ par mois » par l'expression « 1 100 $ plus taxes, pour chaque mois d'opération »;
c. en insérant, après le premier paragraphe de la décision, le paragraphe suivant : « QUE les frais réels de consommation énergétique pour l'exploitation des restaurants soient facturés au locataire, pour chaque mois d'opération »;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 - **GREFFE**

14.1- Acquisition d'immeuble - cercle de virage de la rue Morin

2019-503TM

ATTENDU QUE madame Karine Tardif et monsieur Francis Martin sont les promoteurs du projet de développement de l'extrémité de la rue Morin;

ATTENDU QU'un cercle de virage a été aménagé au bout de cette rue, en partie sur le terrain appartenant aux promoteurs;

ATTENDU QU'il est nécessaire de regrouper les immeubles qui constituent la voie publique;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement et celle du Service du greffe;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yvan Corriveau
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines accepte la cession à titre gratuit d'une partie des lots numéros 4 603 364, 4 603 593 et 4 602 315 du cadastre du Québec d'une superficie totale de 463 mètres carrés, afin de les intégrer ultérieurement à l'assiette de la rue Morin (les parcelles ont été décrites par l'arpenteur-géomètre Éric Bujold, dans la description technique portant le numéro 8558 de ses minutes);

QUE le projet d'acte de cession par Karine Tardif et Francis Martin à la Ville, préparé par Me Catherine Morency, notaire et transmis en date du 22 novembre 2019 soit approuvé;

QUE les honoraires de la notaire et les frais de publication soient payés par la Ville, à même les fonds généraux de l'année 2019;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Thetford Mines, tous les documents nécessaires pour la réalisation de ce transfert de propriété.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2- Établissement d'une servitude de conduite d'égout du lot n° 6 195 954 (rue Caouette Ouest)

2019-504TM

ATTENDU l'installation d'une conduite d'égout sanitaire qui traverse le lot n° 6 195 954 du cadastre du Québec, situé sur la rue Caouette Ouest, dont Société Asbestos limitée est propriétaire;

ATTENDU la recommandation du Service du greffe;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 2 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines accepte les termes et conditions de la servitude réelle et perpétuelle d'aqueduc au profit du réseau entier, fiche immobilière 30-B-4438 au *registre des réseaux des services publics* de la circonscription foncière de Thetford, établie sur le lot n° 6 195 654 du cadastre du Québec, étant le fonds servant, le tout conformément au projet de contrat préparé par Me Marie-Klaude Paquet, notaire et transmis en date du 29 novembre 2019;

QUE les honoraires et les frais reliés à la transaction soient assumés par Ville, à même les fonds généraux de l'année 2019;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Thetford Mines, tous les documents nécessaires à la parfaite exécution des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15 - **SÛRETÉ MUNICIPALE**

16 - **SÉCURITÉ INCENDIE**

17 - **TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE ET ENVIRONNEMENT**

17.1- Vente de bacs bruns à la municipalité de Sainte-Praxède

2019-505TM

ATTENDU QUE suivant l'implantation de la collecte des matières putrescibles sur le territoire de la Ville de Thetford Mines en 2017, des bacs bruns sont toujours disponibles en inventaire;

ATTENDU la demande reçue de la municipalité de Sainte-Praxède pour l'achat de 320 bacs bruns de 240 litres;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 25 novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron
APPUYÉ PAR le conseiller Adam Patry

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines vende à la municipalité de Sainte-Praxède 320 bacs bruns d'un format de 240 litres au prix unitaire de 68 $, excluant les frais de livraison.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.2- Engagement additionnel - Prolongement des services de la rue des Entreprises

2019-506TM

ATTENDU la résolution numéro 2019-116TM adoptée par la Ville concernant le projet de *Prolongement des services - rue des Entreprises 2019;*

ATTENDU la nécessité d'adopter une autre résolution afin de confirmer l'engagement supplémentaire de la Ville concernant l'entretien des pratiques de gestion optimales des eaux pluviales, et la tenue d'un registre d'exploitation et d'entretien;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 25 novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines confirme son engagement à entretenir les pratiques de gestion optimales des eaux pluviales, et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien, dans le cadre de son projet de *Prolongement des services - rue des Entreprises 2019;*

QUE le responsable du Volet génie et environnement soit autorisé à transmettre et à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires relativement à cet engagement supplémentaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.3- Protocole d'entente - Prolongement de la ligne électrique de la rue Setlakwe

2019-507TM

ATTENDU le projet de prolongement du parc industriel Henri-Therrien situé sur la rue Setlakwe;

ATTENDU les démarches entreprises avec Bell et Hydro-Québec pour la prolongation de la ligne électrique le long de la rue Setlakwe pour les futures entreprises;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 2 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines accepte les termes du protocole d'entente avec Bell et Hydro-Québec pour le prolongement de la ligne électrique le long de la rue Setlakwe dans le parc industriel Henri-Therrien;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer cette entente, pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18 - **URBANISME**

19 - **LOISIRS ET CULTURE**

19.1- Appui au Musée minéralogique et minier - Fonds de développement des territoires

ATTENDU le dépôt par le Musée minéralogique et minier d'une demande d'aide financière au Fonds de développement des territoires de la MRC des Appalaches pour un projet de réaménagement du hall d'entrée du musée;

ATTENDU la recommandation du Service des loisirs et de la culture;

2019-508TM

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la commission permanente en date du 25 novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Adam Patry
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines appuie la demande du Musée minéralogique et minier de Thetford Mines présentée à la MRC des Appalaches afin d'obtenir une aide financière provenant du Fonds de développement des territoires pour le projet réaménagement du hall d'entrée du musée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19.2- Demandes de subvention au Fonds de développement des territoires

2019-509TM

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines souhaite présenter différentes demandes de subvention au Fonds de développement des territoires de la MRC des Appalaches;

ATTENDU les discussions tenues lors de la Commission des loisirs et de la culture;

ATTENDU les orientations prises en lien avec le Plan d'aménagement des parcs et espaces verts;

ATTENDU la recommandation du Service des loisirs et de la culture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines soumette une demande financière à la MRC des Appalaches dans le cadre du *Fonds de développement des territoires-volet projets structurants pour améliorer les milieux de vie* pour les projets identifiés;

QUE la Ville s'engage à contribuer financièrement à la réalisation de chacun de ces projets, tel que précisé dans le tableau résumé.

NOM DU PROJET	***MONTANT TOTAL DU PROJET***	***ENGAGEMENT FINANCIER DE LA VILLE***
Aménagement du deuxième étage de la Station des arts	14 500.00 $	7 000.00 $
Aménagement de terrains de basket au parc Notre-Dame	60 000.00 $	52 500.00 $
Mise en place d'un projet d'Éco-Cup événementiels	11 500.00 $	3 200.00 $
Aménagement d'un jeu d'eau dans le secteur Robertsonville	165 000.00 $	157 500.00 $
Ajout module 18 mois-5 ans – Parc-école Robertsonville	32 000.00 $	24 500.00 $

Ajout module 18 mois-5 ans – Parc rue Coleraine	32 000.00 $	24 500.00 $
Ajout module 18 mois-5 ans – Parc quartier Saint-Maurice	32 000.00 $	24 500.00 $

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20 - **LÉGISLATION**

20.1- Adoption du second projet de règlement n° 2019-165-Z

2019-510TM

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yvan Corriveau
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle

ET RÉSOLU :

QUE le second projet du **Règlement amendant le *Règlement de zonage n° 148* dans le but d'ajouter l'usage *42. Vente au détail – Produits d'alimentation* et de modifier les usages non permis dans la zone 2623C** (projet n° 2019-165-Z), soit adopté sans changement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.2- Avis de motion (projet n° 2019-165-Z)

Le conseiller Yvan Corriveau donne avis qu'à une prochaine séance du conseil sera présenté, pour étude et adoption, le projet de **Règlement amendant le *Règlement de zonage n° 148* dans le but d'ajouter l'usage *42. Vente au détail – Produits d'alimentation* et de modifier les usages non permis dans la zone 2623C** (2019-165-Z), le tout, conformément aux dispositions du projet de règlement n° 2019-165-Z.

20.3- Adoption du Règlement n° 744

2019-511TM

La greffière mentionne l'objet du règlement et sa portée.

ATTENDU QUE le projet de règlement n° 2019-16 amendant le Règlement pour fixer le traitement des élus municipaux, dans le but de fixer la rémunération du maire suppléant a été présenté le 4 novembre 2019;

ATTENDU QUE l'avis public annonçant la modification prévue et les détails du changement proposé a été publié le 6 novembre 2019;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné par le conseiller qui a présenté le projet;

ATTENDU QUE toutes les formalités exigées par la *Loi sur le traitement des élus municipaux* ont été respectées;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Adam Patry
APPUYÉ PAR le conseiller Yvan Corriveau

ET RÉSOLU :

QUE le **Règlement n° 744 amendant le règlement pour fixer le traitement des élus municipaux, dans le but de fixer la rémunération du maire suppléant** soit adopté, sans changement;

QUE le texte intégral du règlement soit consigné au tome 37 des Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21 - **PÉRIODE DE QUESTIONS**

21.1- Période de questions

Une période de questions a été tenue.

22 - **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Et cette réunion se termine à 20h04.

_____ _____

La greffière, Edith Girard Le maire, Marc-Alexandre Brousseau

EG/mcj